



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion des élus de l'arrondissement d'Orléans sur les leviers d'accompagnement de la transition écologique

Le 5 février 2024 à Semoy

Introduction de la réunion

par Monsieur le secrétaire général,
Sous-Préfet d'Orléans,

Les objectifs du séminaire

- Aborder les solutions pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets,
- Dresser un panorama des dispositifs d'accompagnement,
- Saisir les opportunités offertes par le Fonds Vert,
- Montrer des exemples de réalisations de projets accompagnés et/ou aidés

Le programme

Les leviers d'actions sur 3 domaines :

- 1. La mobilité*
- 2. La rénovation énergétique des bâtiments*
- 3. La renaturation*

Les dispositifs d'appui de la région Centre-Val de Loire

par Mme Bonneau du Conseil régional



La Région Centre-Val de Loire engagée pour la transition écologique

LA RÉGION AU CŒUR DES TERRITOIRES

centre-valde Loire.fr



Deux outils principaux

- ❑ Accompagnement régional via le Contrat Régional de Solidarité Territorial – CRST
 - Contrats signés pour 6 ans
 - 📁 20% des crédits dédiés à la transition écologique (Plan climat Energie Régional, Stratégie Régionale pour la biodiversité) – 40% dans la prochaine Génération de CRST (+ Mobilité comprise).
 - 📁 Un cadre d'intervention CRST avec des fiches thématiques (objectifs, maîtres d'ouvrage, modalités et conditions du financement régional).
- ❑ Accompagnement de la Région en qualité de gestionnaire des Fonds Européens de Développement Régional-FEDER

Programmation 2021-2027

Cadre n°30 du CRST – Vélo utilitaire

Champs d'application : Infrastructures cyclables et aménagements connexes

Dépenses éligibles :

- Acquisition foncières, études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- Mobilier, éclairage, signalétique spécifique, plantations, stationnement vélo sécurisés en dehors des abords des gares, stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable

Financement régional:

Taux de subvention : 50%



Cadre n°30-5 du CRST – Alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Champs d'application : Aménagements ne relevant pas de la compétence Mobilité favorisant les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

Dépenses éligibles :

- Acquisition foncières, études préaires
opérationnelles, équipements, dédies au covoiturage, signalétique

Financement régional :

Taux de subvention : 50%



Action 28 : Développer le vélo utilitaire en milieu urbain

=> Promouvoir le vélo pour les déplacements les plus courts et encourager le report modal (articuler usage du vélo et transports en commun interurbains)

Dépenses éligibles :

- Enquêtes déplacements, études d'opportunité et faisabilité
- Acquisitions foncières, études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, travaux d'aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- Aménagements connexes : Mobilier, éclairage, signalétique spécifiques, aménagements et équipements pour stationnement sécurisé (abris vélos), stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable
- Services liés au développement du vélo : équipement de vélo stations, maisons du vélo, ...
- Adaptation des équipements de transports publics

Critères :

- Priorité aux itinéraires et aménagements connexes qui s'inscrivent dans l'aire d'attraction des Villes
- Inscription dans un programme cartographié d'aménagement cyclable global localisé dans l'Aire d'attraction des Villes, localisant les pôles générateurs de flux, l'existant et les principes d'aménagement retenus, dans une logique d'intermodalité (connexion à la gare, à la desserte Rémi ...).
- Taux : 60% maximum
- Aide FEDER minimum : 100 000 €
- Sélection : au fil de l'eau

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Cadre n°35 du CRST : **Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs**

Champs d'application : Le patrimoine des collectivités et des associations (école, mairie, ateliers municipaux, salle des fêtes, salle associative, équipements sportifs ...)

Dépenses éligibles

Etude thermique préalable, dépenses d'isolation et de ventilation, les ouvrants (fenêtres, portes, volets...) : PVC exclu.

Financement régional

Taux de subvention : **50% des dépenses éligibles**

Subvention minimum 2 000 €

Bonification du taux de subvention de 10 points dans 3 cas (non cumulatifs) : système de chauffage utilisant le bois-énergie; Bâtiment à très faible consommation d'énergie (classe énergétique A); masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal).



Cadre n°36-4 du CRST : Géothermie sur sondes verticales et corbeilles

Champs d'application : Tout type de bâtiments publics et associatifs (construction, rénovation ou dans le cadre d'une réfection des équipements de chauffage et/ou rafraîchissement)

Dépenses éligibles

Etude thermique préalable, pompe à chaleur géothermique, sondes ou corbeilles géothermiques, collecteurs, raccordement à la pompe à chaleur ...

Financement régional

50 % maximum des dépenses éligibles
(articulation possible avec le COT Enr le cas échéant)



Rénovation énergétique : FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 17 : Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables

⇒ Tendre à la suppression des bâtiments tertiaires les plus énergivores (prioritairement classés E, F ou G), à l'échelle d'une opération – Rénovation uniquement

Dépenses éligibles : investissement, équipement participant à l'amélioration de la performance « énergie-climat » du ou des bâtiments, prestations externes, communication

Modalités : atteinte de la classe énergétique B après travaux ou à défaut, atteinte de la classe C conjugué d'un gain d'au moins 2 classes (étude énergétique avant/après travaux)

Taux d'aides : 60% maximum (gain de 2 classes : 10%, 3 classes : 20%, 4 classes : 30%, 5 classes : 40%)

Bonifications :

10% si mise en œuvre de matériaux biosourcés

10% si mise en œuvre d'une ou plusieurs énergies renouvelables

10% si production d'hydrogène renouvelable connecté à l'installation Enr prévue sur l'opération

Aide FEDER minimum : 50 000 €

RENATURATION

Cadre n°31 du CRST : Stratégie régionale pour la biodiversité - Trame verte et bleue

Cadre des CRST actuels axé sur la préservation de la biodiversité mais opérations pouvant également participer à la renaturation

Champs d'application : études et aménagements permettant la mise en œuvre de la TVB

Dépenses éligibles :

- Etudes stratégiques, programme d'actions en faveur de la biodiversité, amélioration de la connaissance (Inventaire de la Biodiversité Communale)

- Aménagements permettant la création, restauration/préservation de corridors écologiques (haies, boisements, mares, arbres isolés ...), l'accueil d'espaces animales ou végétales (nichoirs, entretien des milieux naturels par le pâturage)

Financement régional:

Taux de subvention : 80%

QUI VA DISPARAÎTRE EN PREMIER ?



RENATURATION : nouveaux cadres CRST votés en juillet 2023

=> Objectifs d'accélération de la transition écologique et d'adaptation au dérèglement climatique intégrés dans le nouveau cadre CRST voté en juillet 2023 (intégration possible des nouveaux cadres au Bilan à mi-parcours du CRST)

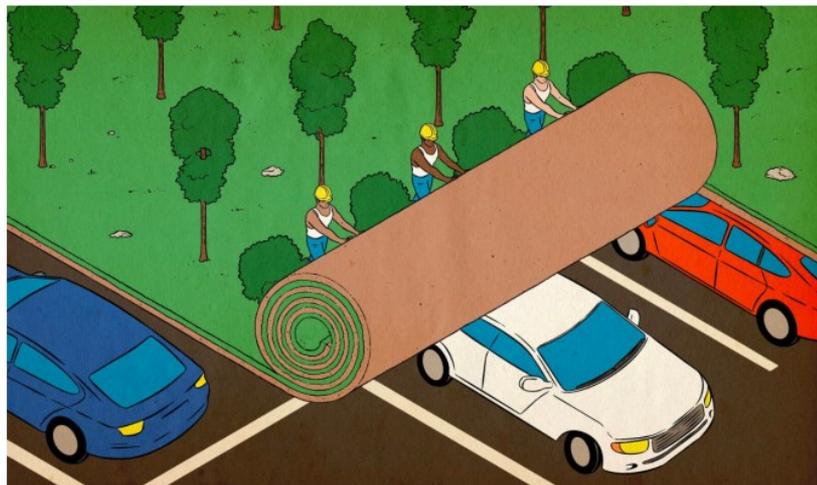
Cadre n°2 : Renaturation des sites artificialisés / urbanisés

Dépenses éligibles

- Etude d'opportunité préalable (pour qualifier le site et identifier sa vocation)
- Acquisition du foncier et aménagement du site :
 - ✓ Ingénierie pour la conception écologique,
 - ✓ Travaux permettant de rendre une vocation agricole, naturelle ou forestière à un espace urbanisé : démolition, dépollution, restauration des sols, végétalisation, aménagement du milieu, phytoremédiation,...

Financement régional

- 📄 Etude d'opportunité : 80 %
- 📄 Acquisition et aménagement : 60 %



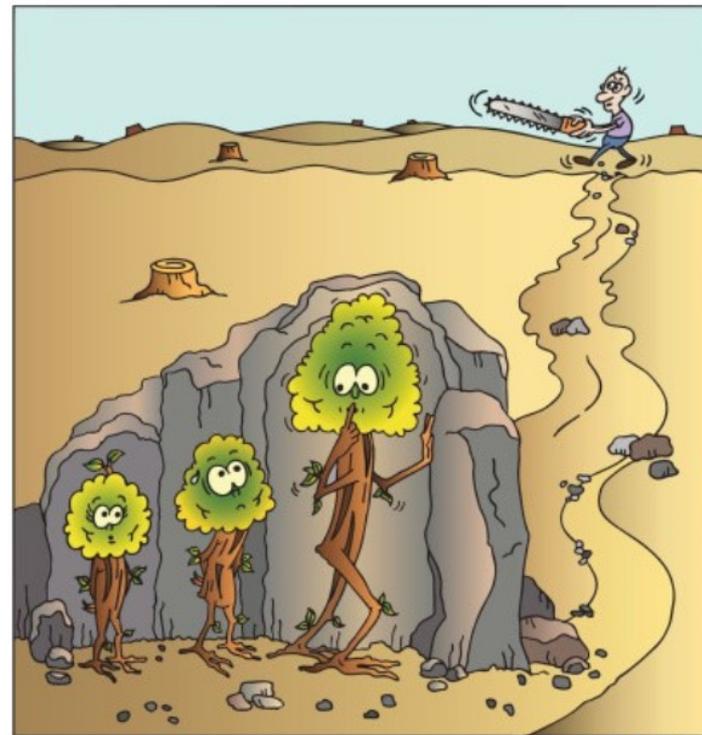
Cadre n°4 : Opération collective de plantation d'arbres et/ou de haies

Dépenses éligibles

- Ingénierie : étude pour prioriser les secteurs de plantation en fonction des enjeux identifiés (ruissellement, coulées de boues, captage, ...).
- Opération groupée (EPCI / groupement de communes, commune seule inéligible): achat de plants et fournitures (paillage, protection contre le gibier,...), préparation des sols, travaux de plantation, frais de communication et d'animations pédagogiques liés à l'opération.

Financement regional

- 50 % pour l'ingénierie et frais de communication et d'animation,
- 80 % pour la mise en oeuvre des opérations (achat plantes, ...)



RENATURATION : nouveaux cadres CRST votés en juillet 2023

Cadre n°1 : Création d'îlots de fraîcheur et confort thermique d'été

Dépenses éligibles :

- Ingénierie stratégique (élaboration d'un plan d'actions contre les îlots de chaleur a minima à l'échelle communale) et opérationnelle (conception et évaluation)
- Aménagements permettant le rafraîchissement de l'espace public (parc urbain, places, cours d'écoles...) : suppression des revêtements imperméables en vue d'une végétalisation, reconstitution du sol, végétalisation favorisant l'ombrage, végétalisation de façades, intégration de milieux humides (mares, noues)

Financement régional

- Ingénierie stratégique : 80 % maximum
- Aménagements, équipements et ingénierie de conception : 40 %



RENATURATION – FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 24 : Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable

=> lutte contre l'étalement urbain, adaptation au changement climatique et conversion d'espaces urbanisés en espaces naturels et agricoles (renaturation) - Sont prioritairement visées les unités urbaines des pôles définis dans le SRADDET

- **Pour les aménagements urbains en faveur de l'adaptation au changement climatique** : Appel à Manifestation d'Intérêt « Adaptation des espaces urbains au changement climatique – création d'îlots de fraîcheur et amélioration du confort thermique d'été » => Plutôt pour les projets dimensionnants et exemplaires

Dépenses et critères d'éligibilité : les mêmes que pour le CRST (conseil de paysagiste + recours indicateur de confort thermique avant/après)

- Aide FEDER minimale : 25 000€ par site
- Taux de 60% max

AMI en cours / fin le 20 juillet 2024

Cahier des charges : <https://www.europeocentre-valdeloire.eu/appels-a-projets-feder-fse-centre-val-de-loire-et-interregional/>

Adresse mail générique pour l'envoi des dossiers et les questions : AMIadaptationchangementclimatique@centrevalldeloire.fr

RENATURATION – FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 24 : Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable

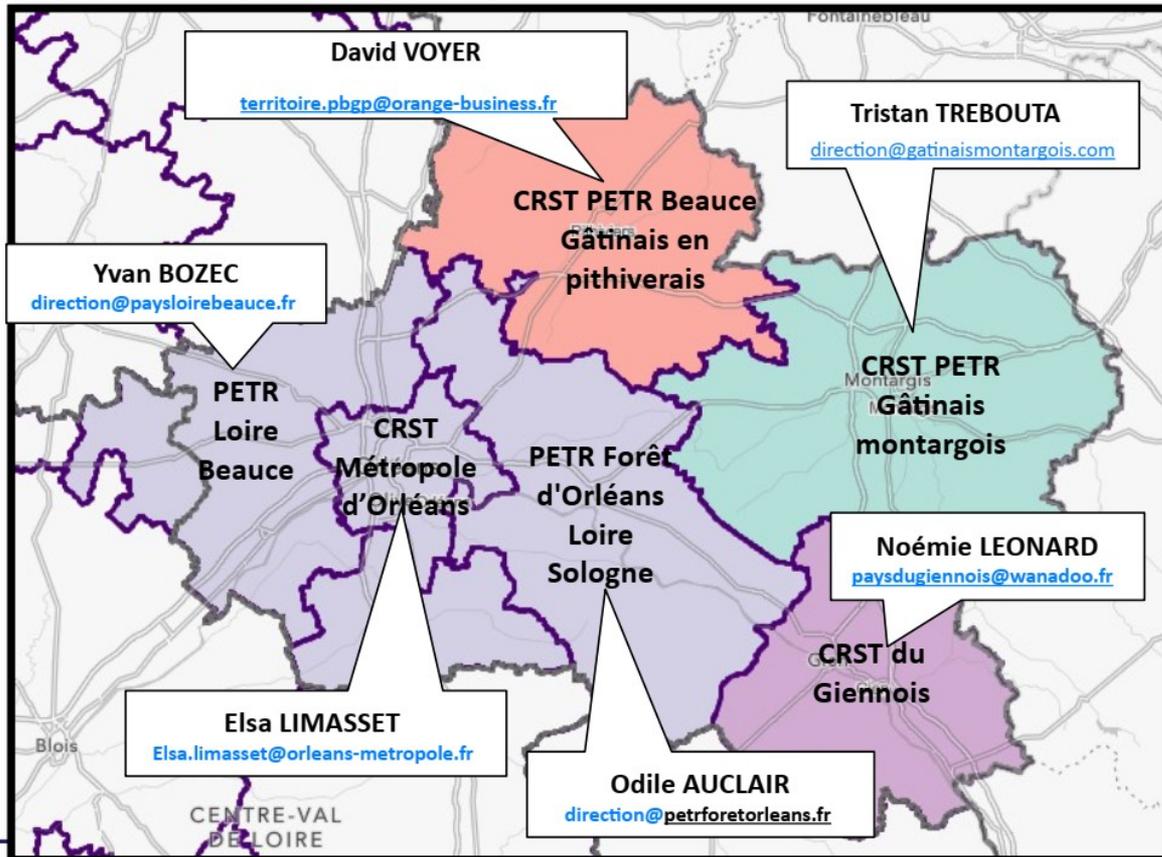
Pour les opérations de renaturation : reconversion d'espaces urbanisés, plus ou moins artificialisés, c'est à dire ayant subi des perturbations, à un état proche de son état naturel initial (vocation agricole, forestière, naturelle) : démolition, dépollution, restauration des sols, végétalisation, aménagement du milieu, ...

- Taux : 60% maximum
- Aide FEDER minimale : 25 000 €

Sélection par appel à projets (prévu en 2024)

CONTACTS POUR LES 6 CRST DU LOIRET

Référents dans les territoires :



Maison de la Région du Loiret :

Directrice : Cécile BONNEAU

Cecile.bonneau@centrevaldeloire.fr

Chargées de mission :

Christelle MAYSTRE (Beauce Gâtinais en Pithiverais, Gâtinais montargois, Forêt d'Orléans Loire Sologne)

christelle.maystre@centrevaldeloire.fr

Nathalie VARENNE (Métropole d'Orléans, Loire Beauce, Giennois)

nathalie.varenne@centrevaldeloire.fr

CONTACTS FEDER

Dépôt des dossiers sur le site dédié : <https://www.europeocentre-valde Loire.eu/programme-regional-centre-val-de-loire-et-interregional-loire-feder-fse-2021-2027/>

Contacts pour le FEDER (mail : *prénom.nom@centrevaleloire.fr*)

Action du FEDER	Direction opérationnelle - Appui technique	Direction de l'Europe – Service instructeur
Action 17	D. Environnement et Transition Energétique: David MARIE-ANNE	Estelle TREIL-EGUIENTA Nadine THEBAULT
Action 24	D. Aménagement du Territoire : Isabelle VALMAGGIA Maison de la Région du Loiret : Nathalie VARENNE Christelle MAYSTRE	Marion MIALHE Quentin GRENOUX Denis LOZE
Action 28	D. Aménagement du Territoire : Isabelle VALMAGGIA Maison de la Région du Loiret : Valentin BRIDEAU	Marion MIALHE

Le Fonds Vert

Par Marie Pausader de la DDT



Avec le **FONDS VERT**,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire



Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Pérennisation et renforcement du fonds vert avec un budget de 2,5 Mds € par an

Le niveau d'ambition environnemental reste un critère essentiel

Une attention aux projets dans les QPV (en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires)

Des formulaires simplifiés

Stabilité du bouquet de mesures avec de nouvelles mesures :

- territoires d'industrie,
- mobilité rurale

Mesure biodiversité à travers un nouveau dispositif spécifique

Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Une ambition forte :

- sur les actions de **soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets** (obligation au 01/01/2024)
- sur les actions de prévention du **risque incendie de forêt**
- sur le développement du **covoiturage**
- sur la **rénovation énergétique** – et en particulier les bâtiments scolaires
- sur les actions de **renaturation**

Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Maintien des autres mesures :

- **prévention des inondations** (éligibilité des actions élargie)
- **recyclage foncier**
- **rénovation de l'éclairage public** (critères plus restrictifs et taux de subvention plafonné)
- **ingénierie**

Séquence 1.

Les mobilités durables

Les dispositifs d'accompagnement
par Véronique SAMUEL et M. Julien OLIVIER de la
cellule France Mobilités
et les mesures du Fonds Vert par Virginie
LONGEVILLE, DDT du Loiret

CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Séminaire des élus du Loiret

29 janvier 2024 à Lorris
31 janvier 2024 à Dadonville
5 février 2024 à Semoy

*Julien OLIVIER : DREAL Centre-Val de Loire - Orléans
Véronique SAMUEL : Cerema Normandie Centre – Agence de Blois
Cellule régionale d'appui France Mobilités Centre-Val de Loire*

PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Qui sont les partenaires de la cellule ?



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



agence nationale
de la cohésion
des territoires



PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Quelles sont les actions de la cellule auprès des collectivités ?

- Accompagner les candidats aux appels à projets dans le cadre du pré-dépôt
→ AAP AVELO3
- Participer au comité de sélection régional de l'AAP FMA
- Accompagner les collectivités locales dans la réalisation et/ou les réflexions autour de leurs projets de mobilités (appui technique et recherche d'appuis financiers)
- Répondre aux différentes sollicitations des collectivités

Quel type d'évènements organise la cellule ?

- Le 30 juin 2023 : Webinaire sur le covoiturage
- Le 12 décembre 2023 : Journée France Mobilités au LAB'O à Orléans « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation ? »



Quels sont les dispositifs d'ingénierie et d'appui financier ?

- DREAL
- ADEME
- Cerema
- ANCT
- Banque des Territoires

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/francemobilites/>

Fonds Mobilités Actives (plan Vélo & Marche 2023-2027)

- Appel à projets (AAP):
 - Financement d'infrastructures cyclables (pistes cyclables et voies vertes)
 - AAP 7 en cours : clôture dépôt des dossiers le 8/03
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2024
- Appel à programmes « territoires cyclables » (AAT)
 - Accompagnement sur longue durée (5/6 ans)
 - Réalisation du schéma directeur cyclable
 - Lancement du 2^e AAT prévu en avril

Pôles d'échanges multimodaux en milieux ruraux et mobilités innovantes

- 3 modes de transports dont 1 collectif et 1 actif
- Projets alternatifs à l'autosolisme ou permettant de réduire émissions des gaz à effet de serre

Fonds Vert

- Covoiturage
 - Financement d'études, d'infrastructures et de campagnes d'incitations financières
 - Taux : entre 20 et 50 %
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-covoiturage
 - Instruction : DREAL en lien avec DDT et CRA
- Mobilités durables en zones rurales
 - Territoires éligibles : tous les EPCI sauf OM et AME, Région en tant qu'AOML
 - CC non AOM : délégation de compétences nécessaire
 - Financement de stratégie mobilité / PDMS / Création de service de mobilité
 - Taux : 50 % pour CC AOM, 20 % pour autre porteur de projet
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-mobilites-rurales
 - Instruction DDT en lien avec DREAL et CRA

Lancement de BLABLACAR DAILY sur la CC Terres du Val de Loire

Expérimentation sur une année

Objectif : modifier les habitudes de déplacement et développer de nouvelles pratiques dans les trajets du quotidien domicile-travail

0,50 € / passager grâce au soutien de la CC TVL

Projet financé à 50 % par FV covoiturage



TERRES DU VAL DE LOIRE

Blablacar Daily

Les Terres du Val de Loire soutiennent vos covoiturages

Conducteurs, Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers, Passagères

Au moins 10 trajets offerts

*Prime de 100€ par mois et par conducteur

TERRES DU VAL DE LOIRE

Appels à projets

AAP VELO3 :

Axe 1 : le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

Axe 2 : le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires

Axe 3 : le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire

Axe 4 : le soutien au recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

AAP marche du quotidien :

Axe 1 : Soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche

Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne

Autres dispositifs de soutien

- Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action
- Plans de mobilité simplifiés, schémas directeurs des modes actifs
- Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés

Toutes les informations de l'ADEME ici :

Les aides : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>

Les actualités : <https://www.ademe.fr/direction-regionale/centre-val-de-loire/>

La librairie : <https://librairie.ademe.fr/>



Source : PNR de la Brenne

La Navette autonome entre Mézères-en-Brenne, Paulnay, Azay-le-Ferron et Martizay

- De juillet à décembre 2022
- 7 places assises / 1250 personnes transportées
- Enquête entre septembre et octobre 2022 :
 - 79 % des répondants ont affirmé « ne se déplacer qu'en voiture pour leurs trajets entre 1 et 10 km »
 - 67 % se disent « prêts à changer leur manière de se déplacer »

Dispositifs Cerema :

1) Offre de service

Espace public et voirie urbaine

+

Connaissance, modélisation et évaluation de la mobilité

+

Politiques et services de mobilité

+

Espace public et voirie urbaine

-

Sécurité routière et des déplacements

+

Systèmes de transports intelligents,
 trafics et régulation

+

Conception et aménagement de la voirie et des espaces publics

Favoriser la marche et le vélo

Accessibilité universelle des espaces publics

Transports collectifs et intermodalité

Multimodalité sur voies structurantes

Optimisation de l'éclairage et de la lumière

<https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites>

2) Appel à partenariat

→ **AAP covoiturage** : Aider les collectivités à mettre en place une stratégie ensemble pour le développement du covoiturage du quotidien en actionnant plusieurs leviers (infrastructures, services, animation) de façon cohérente et concertée.

- Réalisation d'une ou plusieurs phases de la stratégie
- Prise en charge de 40 % du coût de l'étude par le Cerema

<https://www.cerema.fr/fr/activites/actions-partenariat/s-organiser-massifier-pratique-du-covoiturage>

3) Offre spéciale « Adhérents »

→ **Mobilité** :

- Mobilisation du réseau 2ndaire pour maillage cyclable
- Structure : piste cyclable avec matériaux innovants
- Développement et gestion des aménagements cyclables / Auscultation des réseaux cyclables

<https://www.cerema.fr/fr/collectivites-territoriales>

Expérimentations innovantes Cerema (AAP TUS)



Le transport d'utilité sociale du Pays de la Châtre-en-berry porté par Familles Rurales 36 et la croix-Rouge 36

→ Service mis en place en 2022

→ en mai 2023 : 3 véhicules de la Croix-Rouge
sur Aigurande et la Châtre + 11 conducteur

→ 40 trajets en moyenne par mois

→ Près de 70 bénéficiaires

→ Près de 13 000 km parcourus

Dispositifs ANCT

→ Amaury BODHUIN : Amaury.BODHUIN@anct.gouv.fr

Dispositifs Banque des Territoires

→ Marie de TUDERT : Marie.De-Tudert@caissedesdepots.fr

PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Nous contacter ou obtenir de l'information :

– Un comité technique à votre écoute :
(CEREMA, ADEME, BdT, Région, DREAL, DDTs)

– Le site Internet :

www.francemobilites.fr/regions/centre-val-loire

– La plateforme Expertises-Territoires : <https://www.expertises-territoires.fr/>

– Le courriel de contact : centrevaldeloire@francemobilites.fr



Séquence 1.

Les mobilités durables

Témoignage sur l'élaboration du schéma directeur des mobilités actives, par Mme de PÉLICHY, maire de la Ferté Saint Aubin et 1^{ère} vice-présidente de la communauté de communes des Portes de Sologne



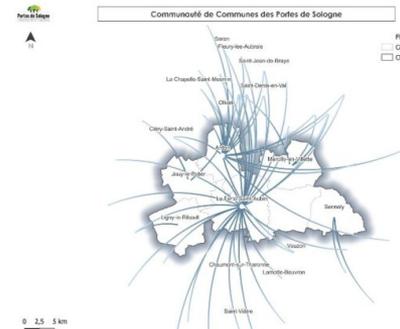
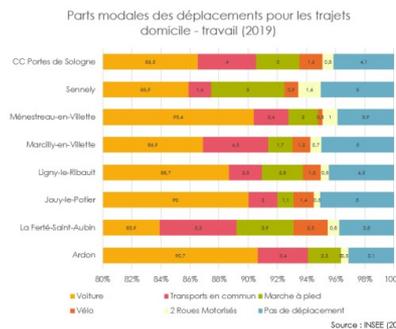
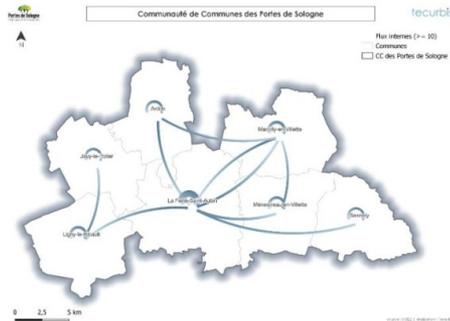
Portes de Sologne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan de Mobilité Simplifié ***CC des Portes de Sologne***

- La Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) s'est saisie de la **compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** fin mars 2021.
- Afin d'élaborer une stratégie en matière de mobilité et une feuille de route opérationnelle, la CCPS s'est rapprochée du bureau d'étude **TECURBIS** pour concevoir un **Plan de Mobilité Simplifié**.
- La mission s'est déroulée en **3 grandes phases** :
 - **Phase I: Diagnostic**
 - Analyse de l'offre et des pratiques de mobilité
 - Analyse des flux et besoins de mobilité
 - Travail de terrain
 - Faire ressortir des enjeux et problématiser le sujet
 - Concertation importante (voir ci-contre)

Un diagnostic à 360° de la mobilité sur le territoire



Enquête en ligne



Localisation des répondants



Points saillants

Caractéristiques des répondants:

- Une enquête mise en ligne du 20 juin au 15 août 2022 ;
- 866 personnes ont participées à l'enquête ;
- **637 participations complètes** ont été enregistrées ;
- Parmi les répondants, 92% habitent une des communes de la CC des Portes de Sologne ;
- Parmi les répondants, **41%** sont domiciliés à **La Ferté-Saint-Aubin** ;
- Ligny-le-Ribault (13,2%), Marcilly-en-Villette (11,3%) et Ardon (Bourg) (11%) sont les communes les plus représentées après La Ferté-Saint-Aubin.

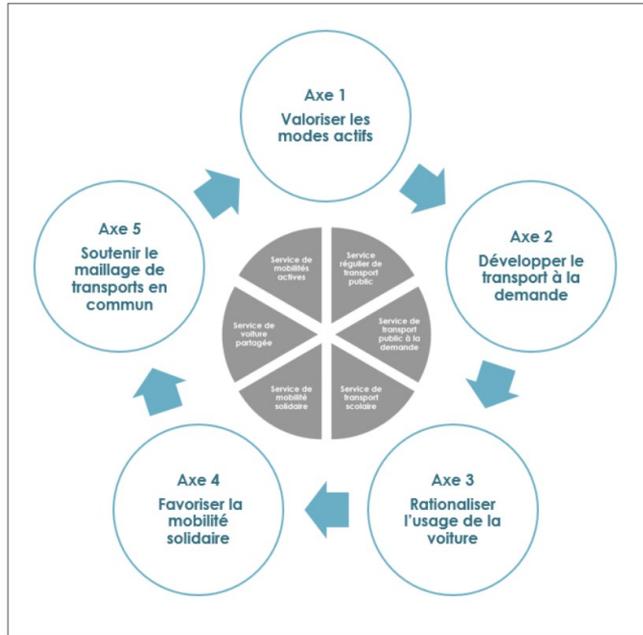
Entretiens

Parallèlement, plusieurs entretiens ont été réalisés auprès de partenaires institutionnels et acteurs locaux pour recueillir leurs visions de la mobilité du territoire :

- Région Centre Val de Loire
- Département du Loiret
- Orléans Métropole
- Agence d'Urbanisme TOPOS
- CILS / Thalès / SNCF / GERFA

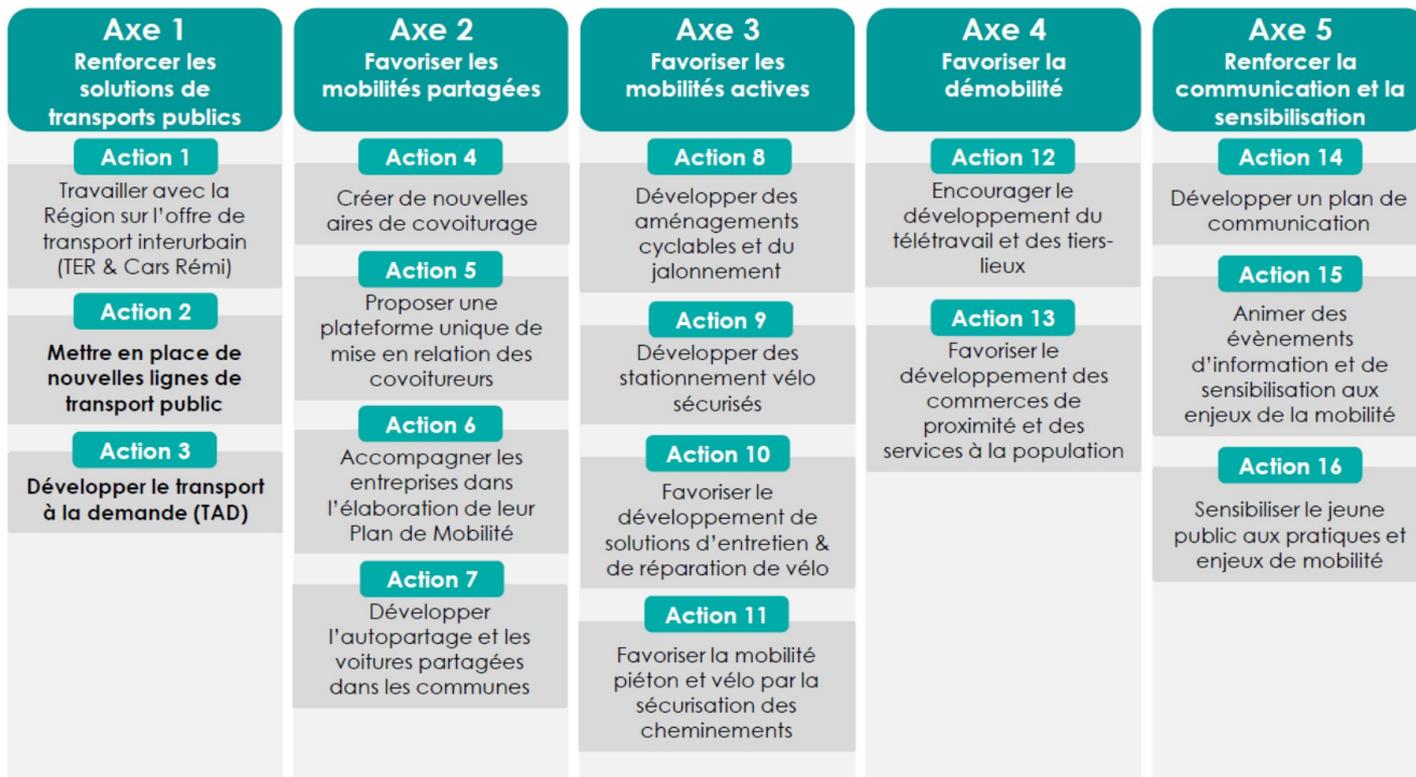


- **Phase II: Stratégie et scénario de mobilité**
 - Co-construire une stratégie de mobilité territoriale
 - Définir des objectifs opérationnels et thématiques
 - Hiérarchiser les orientations et définir les objectifs à atteindre



Atelier de concertation

- Phase III: Elaboration d'un plan d'action et d'un plan pluriannuel d'investissement « mobilité »



- **Aujourd'hui**

- Le PMS a été **arrêté** en Conseil Communautaire le 20 juin 2023.

Conformément à l'article L 1214-36-1 du Code des Transports, le PMS est actuellement **soumis pour avis aux partenaires institutionnels et aux communes**. Une phase de concertation avec la **population** sera prochainement mise en œuvre.

- Suite aux conclusions du PMS, les élus ont souhaité approfondir deux actions prioritaires:
 - Etude complémentaire sur la définition d'une **ligne régulière** de transport en commun
 - Etude complémentaire sur la mise en œuvre du **transport à la demande**
- Un plan **chargé de mission mobilité durable** sera très prochainement recruté pour mettre en œuvre cette politique.

- **Quels financements ?**

- **Banque des Territoires (10%)** dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
- **Ademe (70%)**

○ **D'autres actions en matière de mobilité**

- La CCPS a également mise en œuvre sur chacune de ses communes, a minima, 1 borne de recharge pour véhicule électrique (**IRVE**).

=> Au total, ce sont **10 bornes** sur 7 communes (9 de 22kVA et 1 de 50kVA) qui sont aujourd'hui fonctionnelles sur la CC.

- La CCPS est également intégrée dans la démarche de mobilité alternative « **Rézo Pouce** » pour de l'autostop spontané via des arrêts matérialisés dans les diverses communes.





Portes de Sologne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement
par M. GUILLIEN, directeur territorial à la Banque des
Territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Banque des Territoires Centre-Val de Loire

Séminaire TEE

EduRénov a pour objectif d'accompagner la rénovation énergétique de 10 000 établissements d'ici à 2027

Objectifs du programme

10K

Objectif cible de projets totems à déployer d'ici fin 2027

40%

Objectif cible d'économie d'énergie des bâtiments publics (décret tertiaire)

Leviers au service du programme



Déploiement d'une boîte à outils et d'une ressourcerie projets

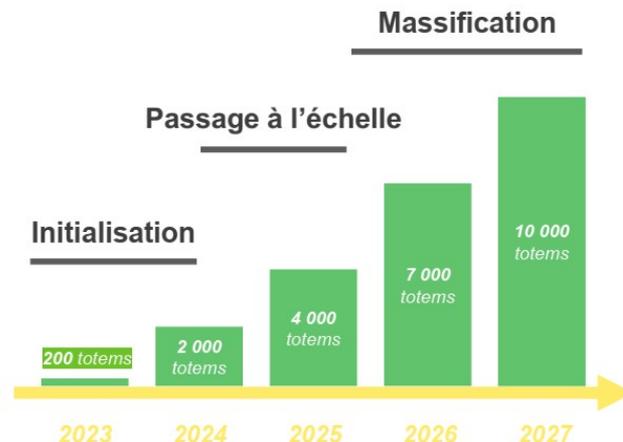


Mise à disposition d'une ingénierie projets = + 50 M€ / 5 ans



Financement de projet en prêts à hauteur de 2 Mds€ sur 5 ans

Le déploiement d'EduRénov



Quels critères pour intégrer votre projet au programme EduRénov ?

Critères relatifs au type de bâti

*Ecoles
Collèges
Lycées
Groupes scolaires*

Prioritaires

*Equipements sportifs et
culturels dans l'emprise
de l'établissement*

Eligibles

*Centres de loisirs et structures périscolaires
Crèches municipales et PMI
Universités et chambres des métiers*

Au cas par cas

Principaux critères relatifs aux caractéristiques et à l'ambition des projets

Economie d'énergie

- Projet portant une **ambition de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40%** par rapport à son niveau initial
- Possibilité d'intégrer des **projets d'adaptation climatique**, incluant des **innovations** de matériaux (biosourcés, etc.), de procédés (hors site, etc.), technologiques, d'usages, de confort d'été, etc. (notamment pour les territoires ultra-marins)

Type de projet de rénovation

- Projet de rénovation **sur le même site ou sur un site existant** (démolition/reconstruction sur site existant possible)
- Projet inscrit dans une logique de « **zéro artificialisation nette** » (pas de construction neuve mais extension tolérée)

Avancement du projet

- Projets **au stade de l'idée ou en cours de structuration**
- Projets **en cours de réalisation**
- Projets **réalisés depuis 1 an maximum** (date de livraison du chantier)

Portage

Possibilité de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée / structure de portage mutualisé de plusieurs projets sur un territoire supra-communal

Le programme EduRénov accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de leurs projets à chaque étape de maturité

Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Je m'inspire

J'identifie les besoins sur mon territoire

Je planifie et structure mon projet

Je finance mon projet

J'engage les travaux de rénovation

- Intégrer la communauté EduRénov et participer à ses événements exclusifs
- Accéder à des ressources, outils et services dédiés pour faciliter la mise en œuvre des projets
- Se tenir informé des meilleures pratiques et innovations en matière rénovation énergétique
- S'inspirer de projets déjà réalisés

- Être accompagné dans le cadre de l'AAP Chêne du programme ACTEE (FNCCR + bonification Banque des Territoires) : économies de flux, études énergétiques, assistance à maîtrise d'œuvre
- Bénéficier du financement par la Banque des Territoires d'audits énergétiques, d'appuis aux montages juridico-financiers, etc.

- Profiter des outils de financement de la Banque des Territoires (EduPrêt, avances remboursables intracting, etc.)
- Bénéficier d'un service d'accompagnement à la recherche de financements (exemple : SubZen, ou valorisation CEE via la Poste)
- Se faire accompagner pour monter des structures de portage utilisant le tiers-financement

Valoriser mon projet et être une source d'inspiration pour les projets d'autres collectivités

1

Une ressource



2

50 M€ d'ingénierie



3

2 Mds€ sur 5 ans



Le programme EduRénov propose une ressource pour inspirer et engager les collectivités dans la démarche



Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous ne savez par où commencer pour rénover énergétiquement votre bâti scolaire



Accéder à des ressources, outils et services dédiés

- ▶ **Consulter la ressource EduRénov** : documentation technique, guides, vulgarisation des techniques et solutions de rénovation, etc.
- ▶ **Se familiariser avec les enjeux de la rénovation énergétique**



Intégrer la communauté de pairs EduRénov et se tenir informé des meilleures pratiques et innovations

- ▶ **Bénéficier de retours d'expérience** pour s'inspirer grâce aux projets déjà intégrés et valorisés au sein du programme
- ▶ Participer à des webinaires avec des **experts et des spécialistes du domaine** (rénovation énergétique & éducation)



Bénéficier d'un appui personnalisé

- ▶ **Se faire accompagner de manière personnalisée** pour poser des questions et trouver plus facilement des solutions (FAQ / hotline), être orienté vers les bons interlocuteurs, etc.

EduRénov mobilise 50 M€ d'ingénierie pour la maturation des projets de rénovation énergétique du bâti scolaire



Projet de maturité faible **Projet de maturité moyenne** Projet de maturité avancée

Votre situation : vous avez déjà une idée de votre projet de rénovation et vous voulez accélérer



- ▶ **Postes d'économies de flux ACTEE+** dédiés au bâti scolaire (50% de cofinancement FNCCR + 25% de bonification Banque des Territoires) – Lot 1 AAP Chêne
- ▶ **Audits énergétiques** (50% de cofinancement FNCCR + 30% de bonification Banque des Territoires) – Lot 3 AAP Chêne
- ▶ **Etudes de maîtrise d'œuvre** (cofinancement FNCCR de 35€/m², + 5€/m² de bonification Banque des Territoires) – Lot 4 AAP Chêne

Bonification du cofinancement ACTEE par la BANQUE des TERRITOIRES

- ▶ **Appuis techniques aux collectivités** (financement à 100%) : cadrage des projets, SDIE des établissements, audits et faisabilité énergétique, technique et réglementaire, et fonctionnelle, programme technique détaillé, assistance à la sélection d'une maîtrise d'œuvre ou d'un groupement MOE
- ▶ **Appui et mise en œuvre du montage juridique et financier** (financement à 100%) : appui au montage juridique et financier, appui à la mise en œuvre du montage juridique et financier
- ▶ **Appui à la maîtrise d'usage** (financement à 100%) : coconstruction en phase-amont, coaching utilisateurs, mobilisation complémentaire ponctuelle

Via marché à bons de commande de la Banque des Territoires

▶ **Assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée** (cofinancement Banque des Territoires en cours de préfiguration)

▶ **Cofinancement de besoins spécifiques en ingénierie « à la carte »** (sous conditions)

EduRénov mobilise 2 Mds€ de financement pour les projets de rénovation énergétique de bâti scolaire

Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous avez un projet structuré mais vous avez besoin de le financer



Edu Prêt (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) et **privés** (sociétés dans le cadre d'un PPP ou d'une DSP)
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **TLA +0,40%** (20-60 ans)



Dispositif Intracting (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) dans une perspective de mutualisation et les **syndicats d'énergie**
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **Remboursement** des avances garanties par la Banque des Territoires **grâce aux économies d'énergie** des travaux de rénovation énergétique
- ✓ Taux préférentiel : 2%. Durée : 13 ans



Accompagnement à la recherche de financements : par exemple via La Banque Postale (SubZen) ou la valorisation des CEE (Groupe La Poste)



BANQUE des
TERRITOIRES



Accompagnement au montage de structures de portage utilisant le tiers-financement

Financement en prêts réglementés

Les Collectivités locales et satellites

TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

Eau, mobilité, rénovation énergétique des bâtiments, bâtiments neufs performants, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, valorisation des déchets, éclairage public urbain, biodiversité, adaptation au changement climatique

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Education, santé rénovation d'ouvrages d'art, catastrophe naturelle, offre politique de la ville et programmes nationaux

PSPL

Autres projets type, patrimoine, églises, tourisme,...

Prêts sur Livret A

adaptés pour les financements long terme (25 à 60 ans) : TLA + 0,4%

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt

Ressource BEI Barème mensuel 15/20/25 ans, 50 % du montant d'investissement (entre 40 K€ et 25 M€ HT) pour les projets TEE tels que : construction de bâtiments passifs ou à énergie positive, Réhabilitation avec un gain énergétique minimal de 30%

Ressource SFIL Barème mensuel 25/30/25/40 ans – 100% du besoin d'emprunt

Prêt sur Livret A

adaptés pour les financements long terme (25 à 60 ans, sauf PRU 5 à 30 ans) : TLA + 0,6%

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
si < 5 M€
50 % si > 5 M€ (sauf catastrophe naturelle)

Prêt sur Livret A

(25 à 60 ans) :
TLA + 1,3 %

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
si < 5 M€
50 % si > 5 M€

Intracting – principes

Augmenter l'efficacité énergétique de son patrimoine sans effort financier supplémentaire

Le dispositif *Intracting* permet de **financer la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics**. La Banque des Territoires avance aux personnes publiques les moyens financiers de réaliser des investissements amortissables à court ou moyen terme et leur permet ainsi de réaliser des économies d'énergie. Les économies de dépenses d'énergie générées permettent ensuite de rembourser l'avance. **L'idée sous-jacente est de « préfinancer » les économies de dépenses d'énergies pour financer des investissements** vertueux sur le plan budgétaire et pour l'environnement.

L'abondement est effectué selon un **planning opérationnel et budgétaire**

- ▶ La **BDT** libère les sommes,
- ▶ L'emprunteur engage son budget **annuellement sans effort supplémentaire**,
- ▶ L'échéancier de **remboursement** est **calé sur les économies**.

In fine : les économies générées permettent de rembourser l'investissement et de maîtriser la facture énergétique et la dépendance à l'évolution des prix de l'énergie

Les 3 principaux flux financiers du dispositif Intracting

Mono-bénéficiaire

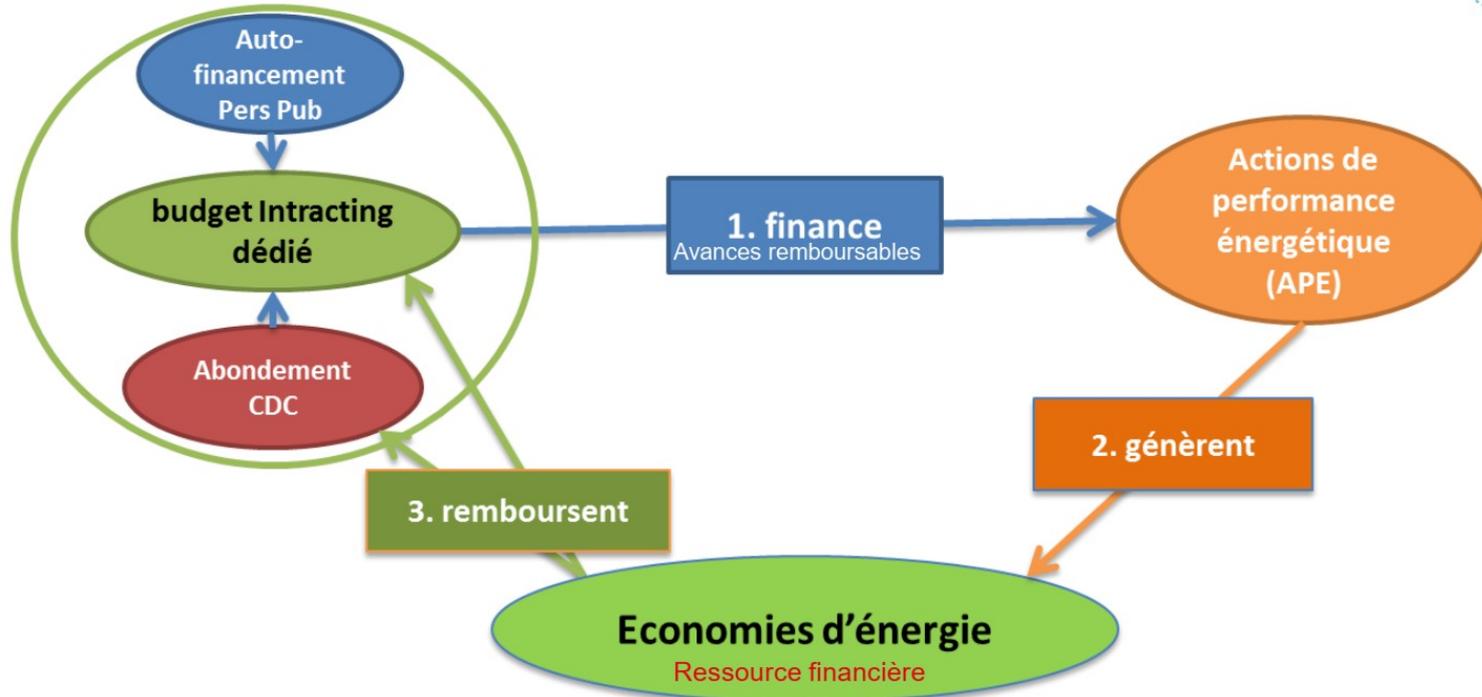
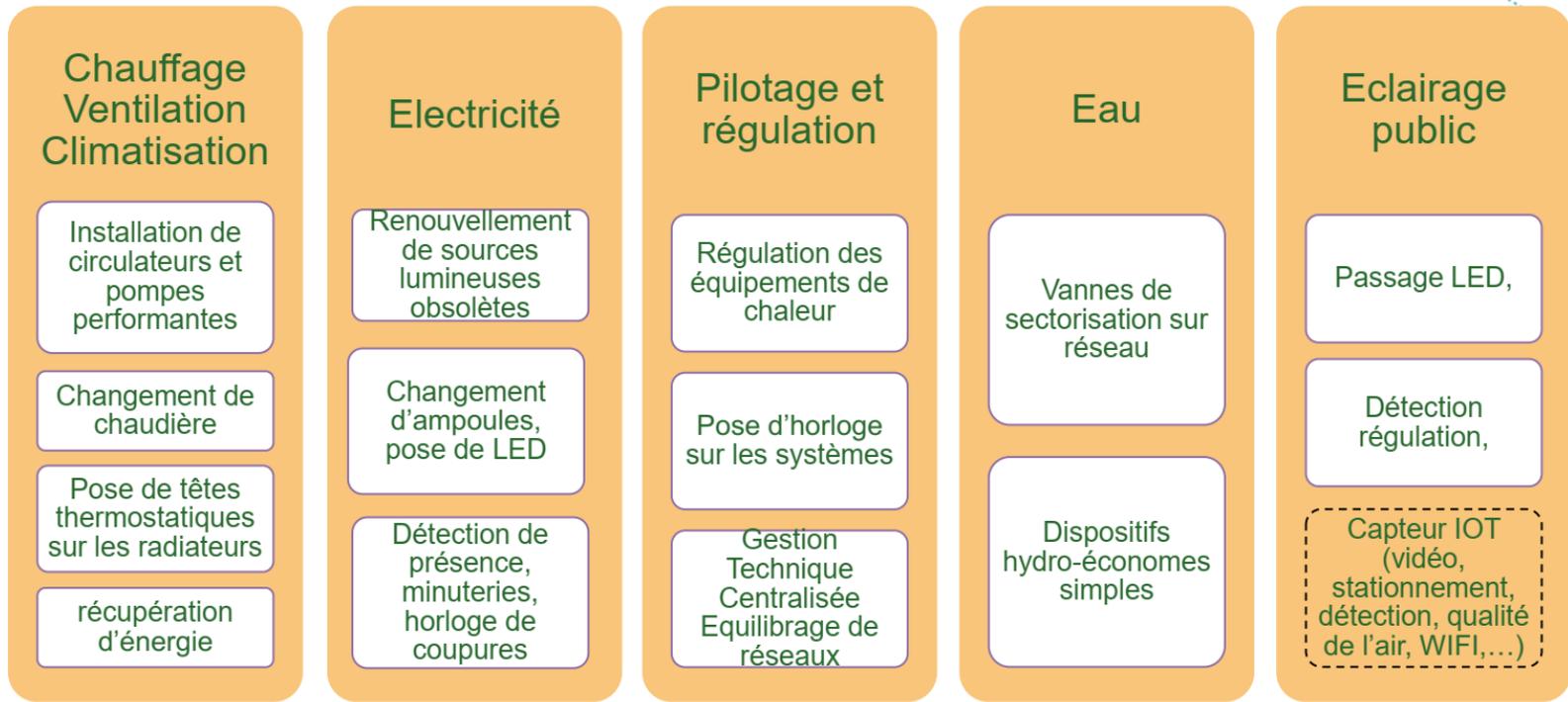


Illustration de bouquets de travaux possibles

Les travaux générateurs de moindres consommations portent essentiellement sur des équipements et des systèmes



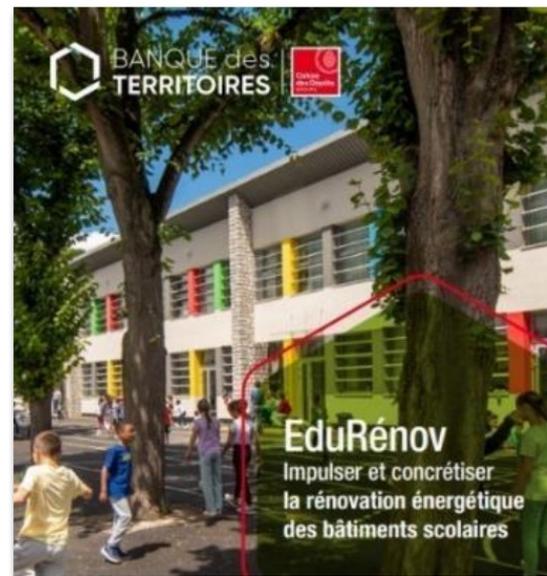
Contactez-nous !

Pour en savoir plus sur le programme écrivez-nous à l'adresse suivante :
edurenov@caissedesdepots.fr

Ou contactez votre Direction Régionale

Un projet de rénovation énergétique d'un bâti scolaire ? Remplissez le
[questionnaire démarches simplifiées](#) pour nous en faire part !

Nous reprendrons contact avec vous rapidement.



Téléchargez [la plaquette du programme](#)
sur [le site de la Banque des Territoires](#)

Direction régionale Centre – Val de Loire Départements du Cher – Eure et Loir et Loiret

Une organisation territorialisée

Directrice régionale : Sophie FERRACCI

Directeur territorial Cher – Eure et Loir – Loiret :

- Jean-Marie GUILLIEN : jean-marie.guillien@caissedesdepots.fr

- 5 chargés de développement territorial Cher – Eure et Loir – Loiret :

Prêts aux collectivités : pascal.bourgouin@caissedesdepots.fr

eric.le-faucheur@caissedesdepots.fr

Prêts aux bailleurs sociaux : nathalie.lemarchand@caissedesdepots.fr

Investissements : isabelle.le-mentec@caissedesdepots.fr

benoit.vandromme@caissedesdepots.fr

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the website URL and social media icons.

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

La mesure rénovation énergétique des bâtiments du
Fonds Vert
par Mme PAUSADER de la DDT du Loiret

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Résultats nationaux 2023 :

- un gain énergétique moyen de 51 % pour les projets « rénovation énergétique des bâtiments » financés par le fonds vert.

Dans le Loiret en 2023 :

- 28 opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics financées pour 7 380 490 €.

Évolutions 2024 :

- **priorité à la rénovation des écoles avec une enveloppe dédiée de 500 M€ - dont 30 % en QPV ;**
- élargissement du financement des travaux au confort d'été.

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Les projets éligibles :

- Travaux d'isolation ;
- Travaux visant à l'amélioration du confort d'été ;
- Remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ;
- Remplacement des équipements d'éclairage ;
- Installation de systèmes de ventilation économiques et performants ;
- Installation de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements.

Les conditions d'éligibilité pour les bâtiments concernés :

- **Réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale ;**
- Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement
par M.LAGARDE, conseiller en énergie partagé à
l'ADIL 45-28

Le Conseil en Énergie Partagé sur la couronne Orléanaise



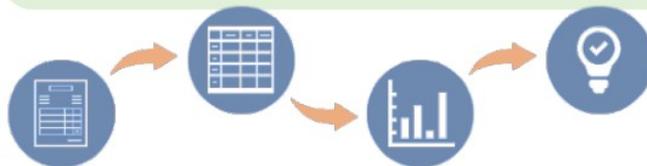
Le service CEP

Le Conseiller en Energie Partagée est un technicien **neutre et objectif**, à disposition des communes < 10 000 habitants, pour vous **accompagner** dans vos projets de rénovation et **identifier** les sources d'économies d'énergie potentielles.

- **Accompagnement personnalisé**
- Analyse critique et traduction d'éléments **techniques et financiers**
- Suivi de la bonne réalisation de travaux dans la **connaissance de l'état de l'art**
- Contribution à l'**acculturation** et à l'**appropriation** des élus, agents et usagers aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie
- Identification du potentiel de **développement des énergies renouvelables**
- **Durée de l'accompagnement: 1 an, reconductible (1€/an/habitant)**



- Identification des plus gros postes de consommation
- Hiérarchisation / Priorisation des travaux de rénovation
- Ajustement des puissances souscrites



Des outils à votre disposition

- Caméra thermique
- Instruments de mesures (télémètre, anémomètre,...)
- Des enregistreurs (température, humidité, CO₂,...)

Préconisations : des exemples concrets

Action sans investissement :

3 300 € sur l'abonnement électrique en ajustant des puissances souscrites d'éclairage public (Temps de Retour Brut : **Immédiat**)

Action avec investissement très faible :

1500 €/ an de propane économisés sur les douches d'un gymnase (réduction des débits de 18 à 6L/min) (Temps de Retour Brut: **22 jours**)

Action avec investissement important :

Rénovation d'une école: **360 000 €** de travaux d'isolation peu pertinents (Temps de Retour Brut: **595 ans**) écartés par le CEP au profit d'une solution à **395 000 €** (Temps de Retour Brut: **17 ans**)



Les aides financières en place sur le territoire

Maîtrise des aides financières disponibles sur le territoire, permettant de rassembler les conditions requises pour y prétendre, notamment :

- Le CRST – Plan isolation
- Le Fonds Vert 2024
- Le FEDER isolation
- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- DETR/DSIL

Mise en relation avec les partenaires locaux :

- Fibois Centre Val de Loire
- PETR et Pays
- CAP Loiret
- Envirobot Centre



Bien définir la mission de Conseil en Energie Partagé

Eclairage
Public

Neutre et
Objectif

Hierarchisation et
priorisation

Préconisations et
plan d'action

Porte d'entrée vers
des économies
d'énergie

Aide financement

Expert et
Accompagnateur

Monsieur énergie
des communes

Soutien technique et
réglementaire

Rénovation
énergétique

Pré-audit du patrimoine
bâtiminaire

Le Conseil en Énergie Partagé de l'ADIL – Nos partenaires



Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement
par Mme TESSIER, animatrice du COT EnR
et M. JAMKA, chargé de mission chaleur renouvelable
à FIBOIS Centre Val de Loire

LA CHALEUR RENOUVELABLE

avec



Et



The image shows a large pile of wood chips or mulch in the foreground, with a wooden trellis structure in the background. The text is overlaid on the image.

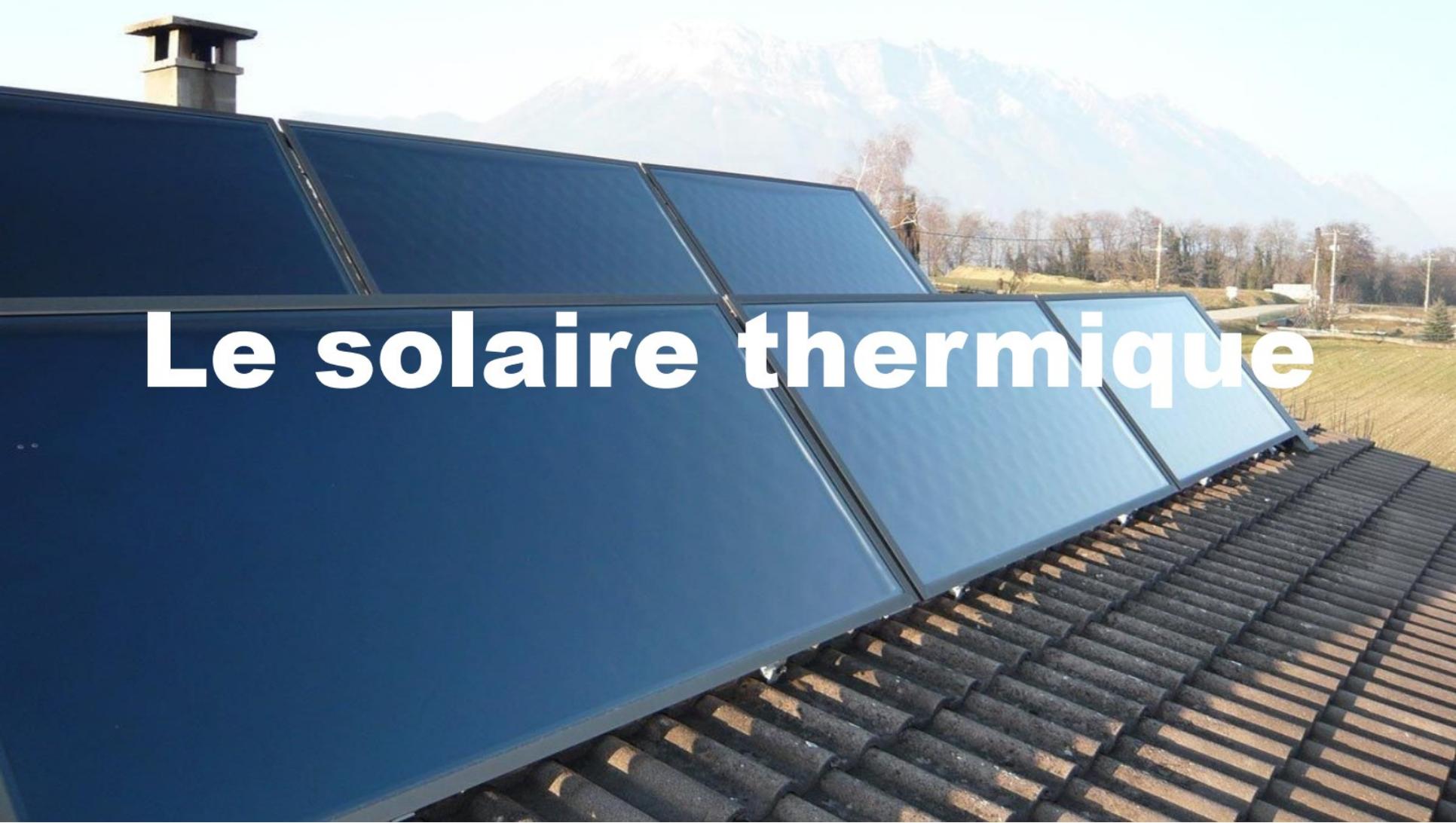
Les différentes filières

La chaudière bois plaquette



La géothermie



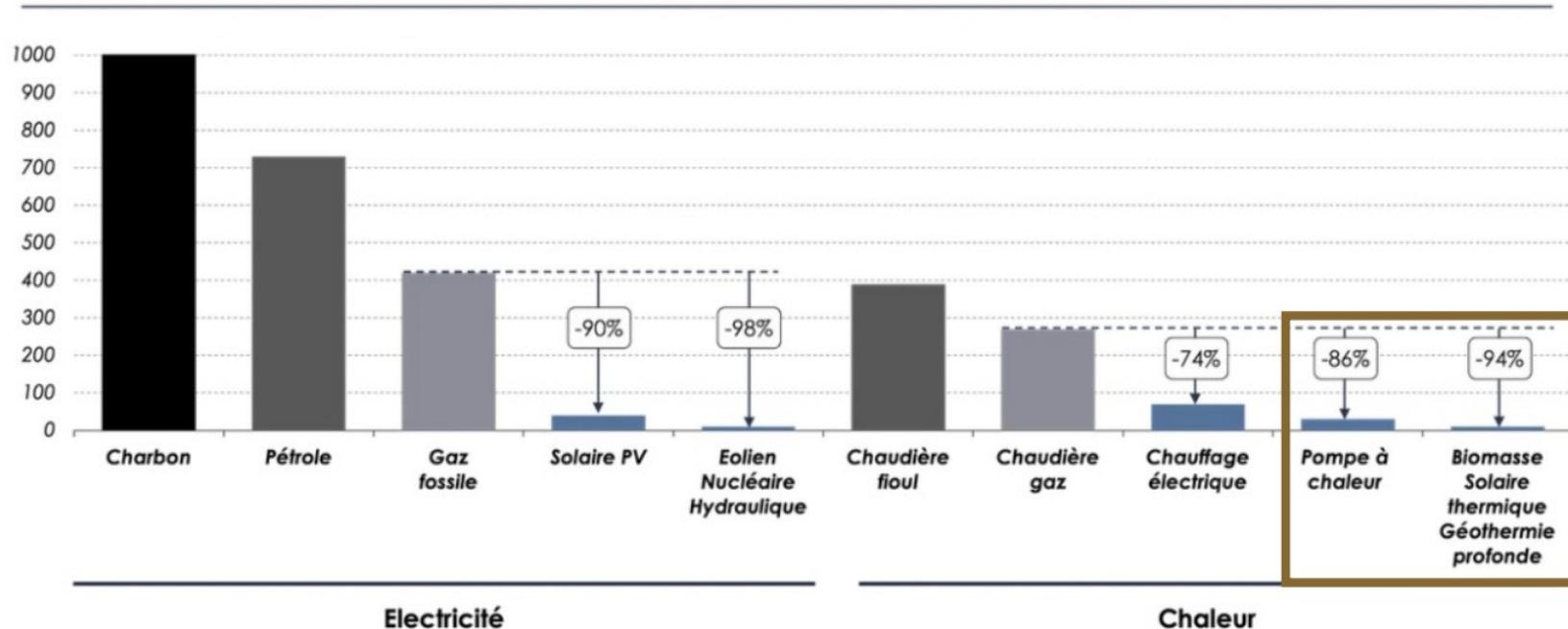
A photograph showing a row of blue solar thermal collectors installed on a dark tiled roof. In the background, there are rolling hills, a line of trees, and a range of snow-capped mountains under a clear sky. A chimney is visible on the left side of the roof.

Le solaire thermique

Pourquoi remplacer les systèmes de chauffage ?

LE CLIMAT

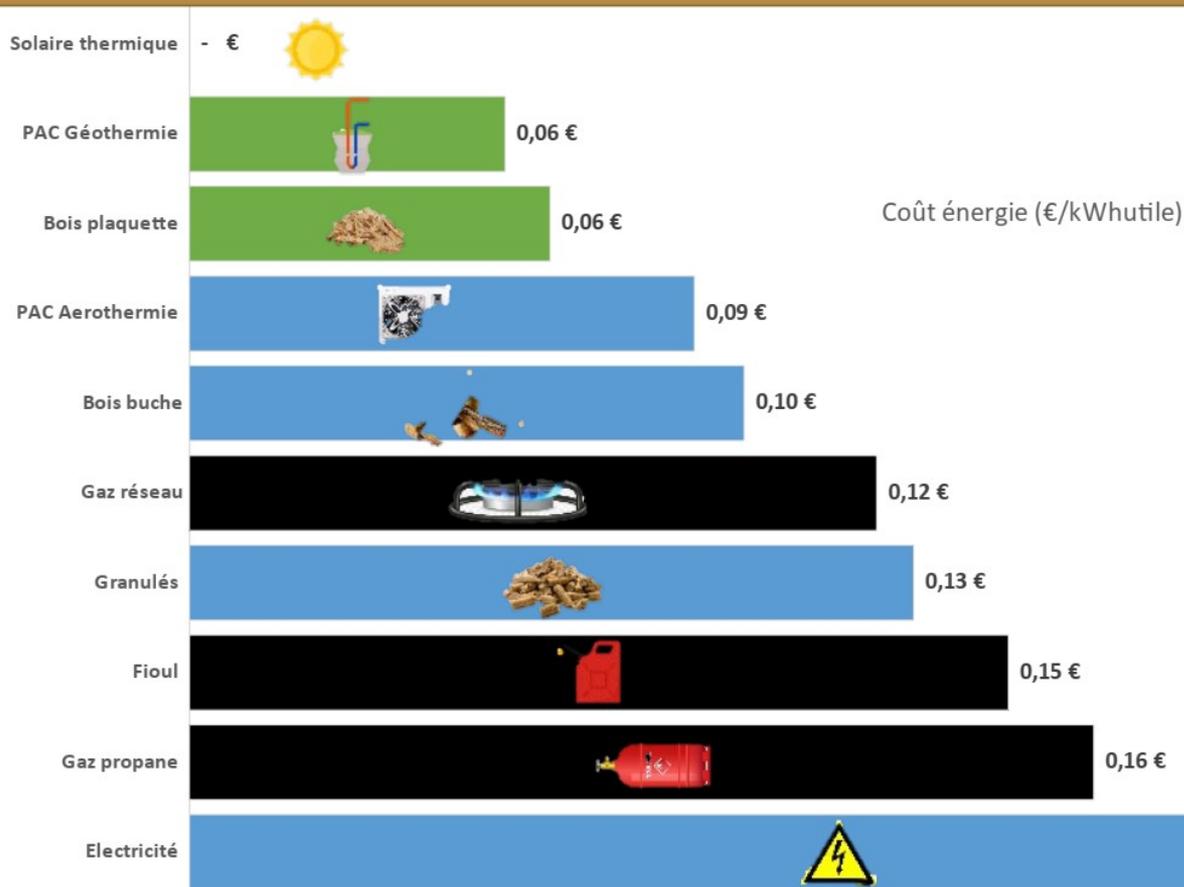
Facteurs d'émissions des moyens de production d'électricité et de chaleur (gCO₂eq/kWh)



Notes : La biomasse est considérée comme une énergie bas-carbone avec la convention qu'un arbre est replanté et stockera la même quantité de carbone que les émissions de combustion. De plus, cette vision en intensité masque le fait que la quantité de biomasse est limitée et doit être fléchée vers les usages prioritaires. Solaire thermique sur grandes installations ; chauffage électrique avec le facteur d'émission de l'électricité usage chauffage de l'ADEME pour 2022. Sources : ADEME, Publication « Chaleur renouvelable : la grande oubliée de la stratégie énergétique française ? », Calculs Carbone4

Pourquoi remplacer les systèmes de chauffage ?

REDUCTION DES COÛTS



Sortir des énergies fossiles pour prendre une longueur d'avance :

- Epuisement des ressources
- Tensions géopolitiques

Choix d'une chaleur renouvelable :

Division des coûts par facteur compris entre 2 et 4



Démarche et contacts



PETR
Forêt d'Orléans
Loire - Sologne



Portes de Sologne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Financement à 65-80% d'un système de production de chaleur renouvelable

Jan JAMKA

Chargé de mission
Chaleur
renouvelable



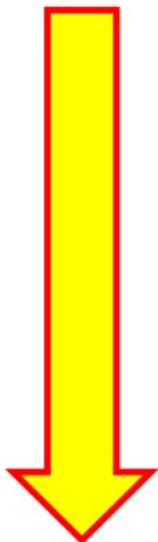
- Accompagnement gratuit sur l'ensemble du projet via FIBOIS
 - Réalisation d'une note d'opportunité
 - Accompagnement au choix des bureaux d'études
 - Accompagnement aux demandes de subventions
 - Suivi du projet

De l'idée au projet

Tous les maîtres d'ouvrage sont éligibles (sauf particuliers)

Collectivités, entreprises, agriculteurs, hôtels/campings/gîtes, bailleurs sociaux, etc

De l'idée au projet



Aide technique gratuite → Prétude de faisabilité :

Jan JAMKA - Chargé de mission Chaleur renouvelable
06 56 67 37 64 - j.jamka@fibois-cvl.fr

Etude de faisabilité
biomasse-bois énergie / géothermie / solaire thermique

Financée à 60% par l'Ademe

Investissement

Financé à 45% par le COT ENR
(OU 70% si géothermie/sondes verticales
+ AAP du Feder, etc

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Le témoignage sur le projet de géothermie pour le gymnase et la salle des fêtes
par M. MURA, maire de Fay-aux-Loges et président de la communauté de communes des Loges

Retour d'expérience
Projet de Géothermie sur sonde

Monsieur Frédéric MURA

Maire de Fay-aux-Loges
Président de la communauté de communes des
Loges
Délégué au PETR Forêt-Orléans-Loire-Sologne

Figure 2 : localisation cadastrale du projet

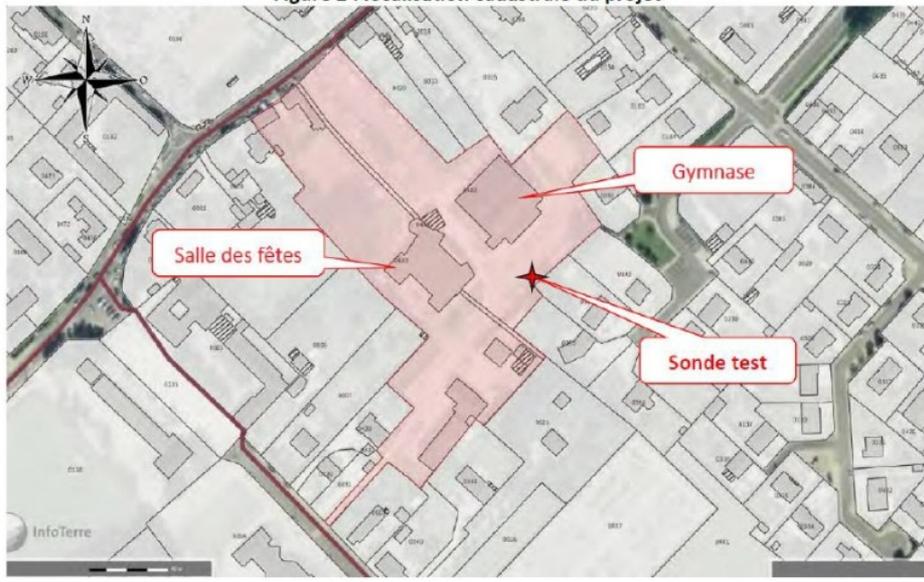
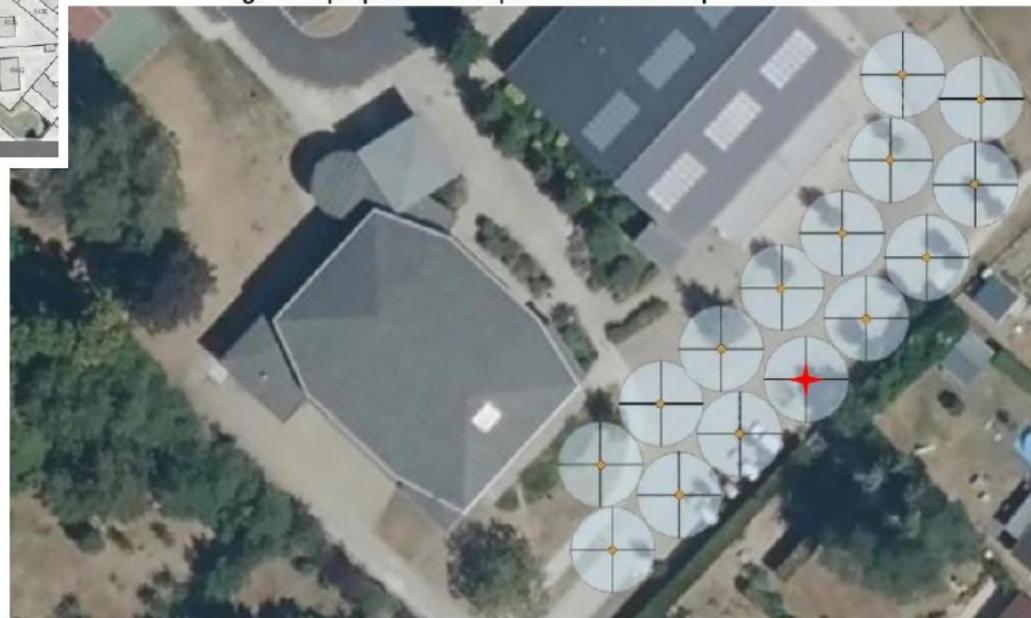


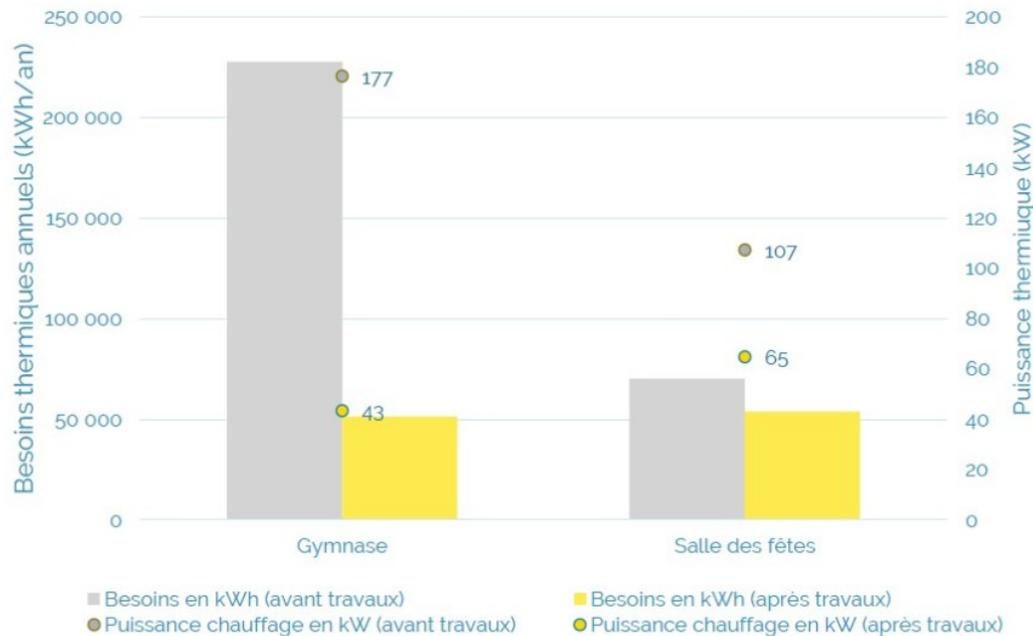
Figure 7 : proposition d'implantation du champ de sondes



Figures d'implantation du projet



Les travaux de géothermie



Les travaux de rénovation

Besoins thermiques en chauffage et rafraîchissement

- 105 MWh/an, soit un gain de 65%
- 108 kW, soit un gain de 62%

Subvention	Cout en euros	Montant de subvention
Subvention Etat - DSIL	430 873 €	30 %
Subvention Région - CRST	380 777 €	27 %
Autofinancement	608 039 €	43 %
Cout total	1 419 689,69 €	

Montage financier de l'opération de géothermie

Subvention
Région
COT
10 %

Subvention
Europe
FEDER
45 %

Subvention
Etat
DETR
25%

 **Soit 423 600 € un reste à charge pour la commune de 114 722 € HT**

Gain par rapport à la situation de référence (après travaux de rénovation)

- 26 % de facture énergétique €

- 8 % de consommation énergétique 

-78 % d'émission de Gaz à Effet de Serre 

Le projet permettra d'économiser plus de 120 000 € en 10 ans, et d'éviter l'émission de plus de 30 TeqCO₂/an.



MERCI



Séquence 3.

La renaturation

Présentation de la mesure renaturation du Fonds Vert
par M. CAUDRELIER de l'Agence de l'Eau Loire
Bretagne

Aménagements urbains et gestion des eaux pluviales : Appui financier de l'AELB et du fonds vert « renaturation »





Dispositifs d'aides en 2024 pour les aménagements permettant l'infiltration des eaux pluviales



2 dispositifs d'aide AELB :

- **Un Appel à Projets - AAP « renaturation des villes et des villages » ouvert jusqu'au 30 juin 2024**

Page web d'information :

[Renaturation villes et villages - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](https://eau-loire-bretagne.fr/renaturation-villes-et-villages-aides-et-redevances)

- **Les aides 11ème programme « réduire l'impact des déversements d'eaux pluviales »**

Page web d'information :

[Études sensibilisation animation travaux gestion intégrée eaux pluviales - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](https://eau-loire-bretagne.fr/etudes-sensibilisation-animation-travaux-gestion-integree-eaux-pluviales-aides-et-redevances)

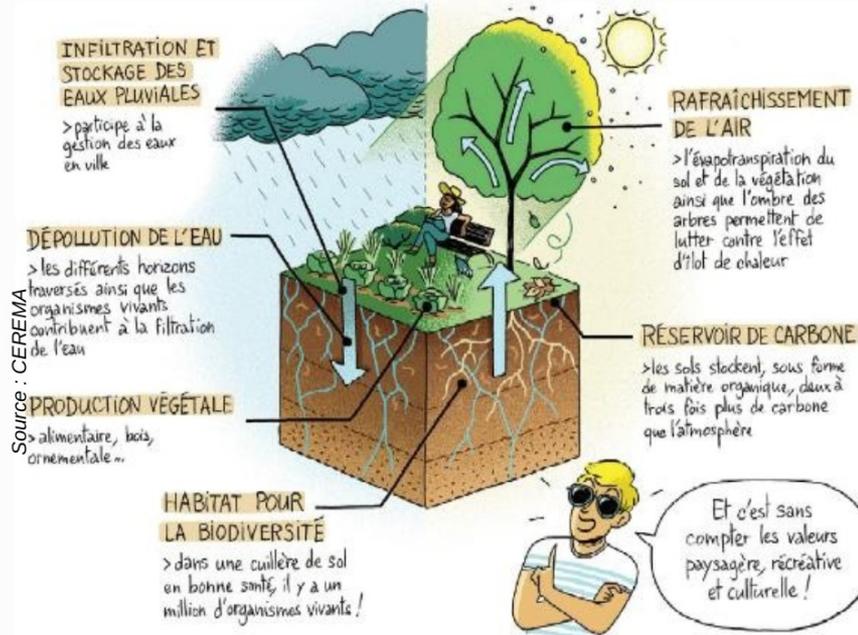
Fonds vert « renaturation des villes et villages »

Page web d'information:

[Fonds vert | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/fonds-vert)

Enjeux de la déconnexion des réseaux des eaux pluviales

Eviter la collecte des eaux de petites pluies par les réseaux d'assainissement en les infiltrant là où elle tombe via des surfaces perméables et/ou végétalisées



Apporte de nombreux intérêts complémentaires

Intérêts qui s'inscrivent dans la **Stratégie d'adaptation au changement climatique (2016)** de l'AESN et de l'AELB

Application

Aménagements végétalisés permettant l'infiltration des pluies courantes

Sources : Espaces / AESN/AELB



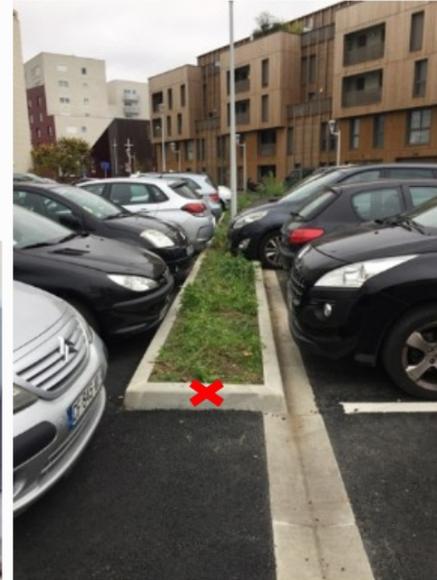
- 1) Infiltrer l'eau des pluies « courantes » au plus près de là où elle tombe
- 2) Pouvoir évacuer l'eau des pluies « exceptionnelles »



Application

Aménagements végétalisés mal conçus pour l'infiltration

Sources : AESN



Bordures ou avaloirs en bordure d'espaces possiblement infiltrants...

Application

Aménagements végétalisés mal conçus pour l'infiltration

Sources : AESN



Aménagement
avec avaloir de
trop plein en
fond d'ouvrage



Objectif unique de prévention
des inondations



Objectifs de non-rejet au
réseau de la pluie mensuelle +
prévention des inondations



Les aménagements éligibles doivent pouvoir infiltrer une pluie courante (10 à 20 mm de hauteur d'eau) ou plus si exigences des PLU/zonage pluvial/règlement assainissement

AELB

Travaux en zone urbanisée permettant de déconnecter a minima des petites pluies (mensuelles, 10 à 20 mm de hauteur d'eau)

Pour l'Appel à Projets - AAP « renaturation »

- d'un réseau de collecte
- en les infiltrant et/ou évaporant via des aménagements **majoritairement végétalisés**

A noter : Classement des projets en comité de sélection selon la date de réalisation, la localisation sur des zones en tension sur l'eau, le coût au m2 désimperméabilisé

Fonds vert « renaturation »

Travaux contribuant à la renaturation des sols et des espaces urbains

AELB

Travaux en zone urbanisée permettant de déconnecter a minima des petites pluies (mensuelles, 10 à 20 mm de hauteur d'eau)

Pour le 11^{ème} programme « réduire l'impact des déversements d'eaux pluviales »

- d'un réseau d'assainissement unitaire OU pluvial aboutissant dans un unitaire OU pluvial si justification d'un impact milieu
- en les infiltrant et/ou évaporant



Fonds vert

Proposition de subvention estimée sur la base des travaux (et études associées) relatifs à la renaturation, validée par la Préfecture

AELB

Subvention = taux d'aide x minimum (dépense éligible/coût plafond)

	11^{ème} programme	AAP renaturation
Taux	50 % (60% en ZRR*)	70 % (80% en ZRR*)
Dépense éligible	Coûts HT des travaux et études associées relatifs aux dé raccordements des eaux pluviales : génie civil, végétalisation	
Coût plafond	Surface dé raccordée (m ²) * 33 €/m²	Surface dé raccordée (m ²) * 110 €/m²

* ZRR - Zone de Revitalisation Rurale : territoires avec une densité de population faible et un revenu moyen par personne faible. La métropole d'Orléans n'est pas ZRR.

Principes de calcul de la surface déconnectée

Source : Espaces

Avant projet



Ensemble des surfaces éligibles

$$\Sigma = 1 + 2 + 3$$

- 1 Surfaces nouvellement perméables
- 2 Surfaces imperméables nouvellement déconnectées via surfaces perméables ou de la récupération des EP
- 3 Surfaces déjà perméables remaniées pour gestion des EP d'autres surfaces



Après projet

Projet CdC Giennoise : Aménagement des espaces publics autour du cinéma



Chiffres clés projet :

Coût : 240 000 € HT

Superficie : 3400 m²

Espaces verts : 1000 m² (dont
700 m² de noues)

Déconnexion du réseau d'une
pluie de 20 mm

AELB - AAP « renaturation »

Dépense éligible : 88 000 €

Coût plafond : 374 000 € (=3400
m² déconnectée * 110 €/m²)

**Subvention : 61550 €, soit 26 %
du coût projet**

Fonds vert « renaturation »

Dépense éligible : 113 000 €

**Subvention retenue : 60 000 €,
soit 25 % du coût projet**

AELB - Dépôt via l'application numérique « Démarches simplifiées »

Principales pièces techniques et financières à fournir pour un projet de gestion des eaux pluviales:

- note synthétique présentant le projet (stade minimum : phase AVP) notamment les surfaces végétalisées/désimperméabilisées et date de réalisation
- note technique décrivant la gestion des eaux pluviales avant (type de réseau collectant) /après projet
- détail financier du projet (travaux) et coût annexes (maîtrise d'oeuvre, études préalables (étude géotechnique, étude de perméabilité,...) et essais de réception des travaux

Fonds vert - Dépôt de demande d'aide également via démarches simplifiées



Informations sur les dates de dépôt pour l'appel à projets

1) 1ere phase de sélection – Montant maximal à engager : 50% du budget de l'AAP

Dépôt dossier du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars

Autorisation de démarrage dès que le dossier est jugé complet
Si le projet est retenu en comité de sélection, décision d'aide en juin

2) 2ème phase de sélection – Montant maximal à engager : 50% du budget de l'AAP

Dépôt dossier du 1^{er} avril jusqu'au 30 juin

Autorisation de démarrage dès que le dossier est jugé complet
Si le projet est retenu en comité de sélection, décision d'aide en **octobre**

Si le projet n'est pas retenu à l'appel à projet, il sera aussi étudié selon les modalités du 11^{ème} programme.

L'appui financier après 2024...

- reconduction probable du fonds vert jusqu'en 2027
- aide probable de l'agence dans le cadre de son 12^{ème} programme

L'appui par des structures (hors bureau d'étude) :

- Pôle dream qui anime un réseau régional sur ces aménagements

<https://www.eaux-pluviales-poledream.org>

- L'Agence Régionale de la Biodiversité en appui des territoires engagés pour la nature

[TEN - Portail de la biodiversité en Centre-Val de Loire \(biodiversite-centrevalde loire.fr\)](https://www.ten-centrevalde Loire.fr)



Appel à projets relancé en 2024 jusqu'au 30 juin

Appel à projets sobriété des usages Réduire la dépendance à l'eau

ACTIONS ÉLIGIBLES : Démarches individuelles ou opérations collectives qui visent à réduire les consommations en eau

→ **Études (diagnostic bâtiment pour réduction des consommations,...), équipements (équipements hydroéconomiques,...), travaux (pose de récupérateurs eaux pluviales,...)**

→ Animation, sensibilisation et communication

PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES : maitres d'ouvrages privés et publics

→ 70% (**80% si collectivité en Zone de Répartition des Eaux (soit tout le département du Loiret)**) et si l'encadrement des aides d'Etat le permet





Merci pour votre attention



Contacts :

Volet sobriété des usages + Aménagements végétalisés avec gestion des eaux pluviales

Jean-francois.caudrelier@eau-loire-bretagne.fr, tel. : 02 38 51 74 86

Restauration des milieux humides

Pauline.choucard@eau-loire-bretagne.fr, tel. : 02 38 51 73 84

Déploiement des pratiques agroécologiques :

Sophie.gillet@eau-loire-bretagne.fr, tel. : 02 38 49 75 10

Conclusion